

Retrouvons des rivières en bon état !

PLAN DE GESTION DE L'ILE DE VERNON :



**MODALITÉS DE
CONCERTATION
ET
RÉSULTATS DES
INVENTAIRES
FAUNE-FLORE**





QU'EST-CE QU'UN PLAN DE GESTION ?

Dans un contexte de changement climatique, où les ressources se font plus rares, et les menaces sur les écosystèmes plus nombreuses, il est nécessaire de rendre les milieux naturels plus résilients afin de pérenniser l'ensemble des services qu'ils rendent à la société (services écosystémiques).

Le plan de gestion est un document qui détaille les objectifs, les mesures de gestion et les actions à mener pour la restauration ou la conservation à long terme des habitats, des espèces et des fonctionnalités d'un site donné.

Il est élaboré en concertation avec les usagers, habitants et élus locaux du site d'étude, pour concilier "enjeux écologiques" et "activités humaines".

POURQUOI SUR L'ÎLE DE VERNON ?

Située sur les communes de Vernon, Joyeuse et Ribes, l'île de Vernon, d'une superficie d'environ 150 ha, constitue un espace singulier sur le bassin versant de la Beume. En effet, ce site concentre de nombreux enjeux qui sont tous en lien avec la rivière Beume.

Conscient de la nécessité de concilier ces multiples enjeux, l'EPTB Ardèche, gestionnaire de la rivière, et la Communauté de Communes Beume Drobie, animatrice du site Natura 2000/ENS Vallée de la Beume et de la Drobie, souhaitent élaborer *un plan de gestion de ce secteur*. Pour cela, une connaissance fine des enjeux écologiques présents sur l'île est nécessaire via, notamment, la mise en œuvre d'*inventaires 4 saisons sur la faune et la flore*.



Vue panoramique de l'île de Vernon - 2013 © F. Schwaab

Des enjeux socio-économiques :

- Eau potable
- Agriculture
- Tourisme



Une zone d'expansion des crues et de mobilité de la Beaulme



Une zone humide majeure à fort intérêt écologique



UN PROJET CONCERTÉ

DES GROUPES :

Un comité de riverains et d'usagers

composé des propriétaires riverains, des exploitants agricoles, des propriétaires de campings et des habitants du secteur.

=> est informé régulièrement de l'avancement du projet, contribue au diagnostic, co-construit le plan de gestion.

Un comité de pilotage (Copil)

composé des collectivités porteuses du projet (EPTB Ardèche, mairies, communauté de communes du Pays Beaume Drobie...), des représentants des usagers, des partenaires techniques, institutionnels et financiers (Etat, Agence de l'Eau...).

=> valide les décisions, vérifie la faisabilité des actions, contribue à leur financement et à leur réalisation.

DES MOMENTS :

=> Etat des lieux : inventaires écologiques, bibliographie, analyse foncière, courrier à tous les riverains, entretiens en bilatéral (fin 2019 - 2020).

Copil n°1

=> validation résultats des inventaires et méthode de concertation (juil. 2021).

Comité riverains

=> Atelier n°1 : présenter le contexte et les résultats des inventaires, compléter le diagnostic, connaître les attentes et les craintes des usagers et riverains.

Comité riverains

=> Atelier n°2 : discuter d'objectifs communs et d'actions avec leurs avantages et inconvénients.

Copil n°2

=> validation du diagnostic et des objectifs.

Comité riverains

=> Atelier n°3 : présenter un plan d'actions, en discuter, l'amender.

Copil n°3

=> validation du plan de gestion.

DES OBJECTIFS :



- aboutir à un diagnostic partagé sur les problèmes et les enjeux à préserver sur ce secteur ;
- définir un plan de gestion et des actions compris et acceptés par tous.

RÉSULTAT DES INVENTAIRES NATURALISTES

Environ **30**
espèces protégées
et **10** types de
végétation
protégées ou
remarquables



Salamandre tachetée©Paigui

5 espèces d'amphibiens



Castor
d'Europe©Klaudiusz
Muchowski

9 espèces de mammifères



Couleuvre
d'Esculape©Felix
Reimann

10 espèces de reptiles

287 espèces d'insectes



Azurée de la
luzerne©Eric Sallet



Barbastelle
d'Europe©C. Robillier

13 espèces de chauves-souris

47 espèces d'oiseaux



Martin
pêcheur©Andreas
Trepte

Flore et
habitats
terrestres et
aquatiques
également
inventoriés

Le site de Vernon est donc un site comprenant une biodiversité riche !

Cependant, les habitats sont dits «vieillissants» et dégradés, ce qui peut compromettre, à terme, le maintien de certaines espèces et l'avenir de cette richesse écologique.

La création d'un plan de gestion de l'île de Vernon est donc essentielle pour préserver cette richesse et éviter la poursuite de sa dégradation.

Comment a-t-on fait pour identifier et compter toutes ces espèces ?

Pendant toute une année, des experts sont régulièrement venus sur le terrain. Ils ont mis en œuvre différentes méthodes d'inventaire non-invasives : l'observation, l'écoute, les pièges photographiques ou la recherche d'indices de présence d'individus (poils, fèces, nids, empreintes...). Seuls certains groupes d'insectes ont fait l'objet de capture à des fins de détermination.

Les autorisations préalables ont été obtenues auprès des propriétaires riverains afin de pouvoir accéder aux parcelles.

FLORE ET HABITATS

Des espèces protégées et des habitats remarquables :

- 1411 observations floristiques sur 51 stations.
- 10 espèces végétales protégées et/ou menacées dont une qui n'avait jamais été répertoriée sur l'île de Vernon : la Minuartie visqueuse.
- Une dizaine d'habitats remarquables.

QU'EST-CE QU'UN HABITAT ?

C'est un espace où les conditions environnementales nécessaires à une espèce sont réunies et où elle peut donc passer sa vie : se nourrir, se reposer, se reproduire.

Des pelouses sèches alluviales qui se dégradent :

- Les "pelouses sèches alluviales" sont des habitats patrimoniaux, dont le maintien dépend de la dynamique de la rivière (submersion régulière).
- Ces pelouses se dégradent à cause de la colonisation par les arbres, on parle de fermeture du milieu.

Focus sur les espèces exotiques envahissantes : menaces pour la biodiversité

- 25 espèces exotiques envahissantes ont été recensées, dont le Robinier faux acacia, l'Ailante et le Figuier d'Inde.
- Aujourd'hui, elles sont considérées comme l'une des principales menaces pour la biodiversité, car elles se développent très vite, sont très résistantes et exercent une concurrence sur les ressources, la lumière, et l'espace avec les espèces/habitats autochtones. Certaines sécrètent même des substances toxiques pour les autres espèces.

Minuartie visqueuse©Nicolas Blanchin-CBNM/C



Corynéphore blanchâtre©Deschreemacker A. CBNM/C



Figuier d'Inde dans les pelouses©Nicolas Blanchin-CBNM/C



FAUNE REMARQUABLE ET PROTÉGÉE DE L'ÎLE DE VERNON



©Fabrice Cabrer

Loutre d'Europe :

Mammifère solitaire et piscivore, la loutre est emblématique de nos rivières. Elle est présente sur toutes les berges du secteur d'étude, où elle partage l'espace avec le Castor d'Eurasie et la Genette commune.



©Sébastien Lebréard

Lézard ocellé :

Ce reptile est un hôte des milieux ouverts méditerranéens secs et ensoleillés. Sur l'île de Vernon, on le trouve près des murets, dans les terrasses cultivées. Il est menacé par la fermeture de ses habitats.



©Zoumy

Cordulie à corps fin :

Yeux verts et brillants, des tâches jaunes sur un abdomen fin, cette libellule apprécie les cours d'eau de faible courant et ombragés.

Petit Rhinolophe :

Cette chauve-souris vit dans des cavités et chasse en suivant notamment les berges des cours d'eau. La Beaume et la végétation des berges, appelée ripisylve, lui servent de corridor de déplacement.



©Christian Rolland

Agrion de mercure :

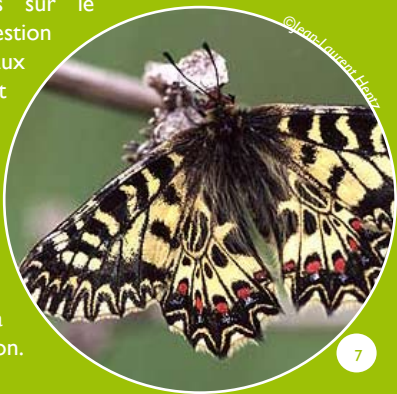
Cette petite libellule apprécie les petits cours d'eau courants, permanents et bien ensoleillés. De nombreux individus ont été observés sur le ruisseau de Chamandre. Une gestion raisonnée de la végétation aux abords du ruisseau permettrait de pérenniser son habitat et sa population.



©Cécile San-Marcin

Diane :

Bien présent sur l'île, ce papillon dépend d'une plante : l'Aristolochie à feuille ronde dont les chenilles se nourrissent. Des mesures de préservation des Aristoloches permettront d'assurer la conservation de ce papillon.



©Jean-Laurent Lévesque

Qui sommes-nous ?

L'Établissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche est né de la fusion des syndicats de rivière "Beaume Drobie", "Ardèche Claire" et "Chassezac".

Il regroupe maintenant les 150 communes des vallées du Chassezac, de la Borne, de l'Altier, de la Beaume, de la Drobie, de l'Ardèche et de ses affluents (Lignon, Fontaulière, Bourges...). Elles adhèrent à l'EPTB via leurs communautés de communes.

Sur son territoire, il est chargé de la préservation de la qualité des milieux aquatiques (analyses de la qualité des eaux, travaux d'entretien des berges et de la végétation en bord de rivière, prévention des inondations, promotion des économies d'eau, sensibilisation à l'environnement notamment auprès des scolaires...).



Contact :

Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche

Service Gestion des rivières et Biodiversité

4, allée du château

07200 Vogüé

04 75 37 82 20

www.ardeche-eau.fr



Les inventaires ont été réalisés par le Conservatoire Botanique National du Massif Central (43 Chavaniac-Lafayette) et le bureau d'étude Alcedo Faune&Flore (07 Sanilhac), avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de l'Ardèche.

Dessins loure : A. Royer ARDiffusion (07 Mayres) - Crédits photo : EPTB Ardèche - autorisation de l'auteur ou sous licence Creative Commons - Directeur de la publication : Pascal Bonnetain, Président de l'EPTB Ardèche - Imprimé sur papier recyclé par ABP Images Services (St Etienne de Fontebellon) - janv. 2022.

